de tous les français à la tête du gouvernement, donnez votre appui à ceux dont vous avez secondé les premiers efforts par des dispositions utiles et honorables. Recevez la promesse que vous font les régens et les censeurs de la banque de France de n'avoir jamais d'autre but dans leurs travaux et leur vigilance que la plus grande utilité publique, et d'autre ambition que celle de consacrer par un monument durable la révolution du 18 brumaire. ”

Le premier consul a répondu : qu'il recevait avec intérêt les statuts de la banque de France, qu'on devait se persuader que le gouvernement favoriserait de tout son pouvoir cet établissement, non pour faire un usage particulier du crédit qu'il pouvait obtenir, mais pour atteindre de grands résultats d'utilité générale dans la circulation et l'intérêt de l'argent ; qu'on ne devait pas douter des vues du gouvernement à cet égard, lorsqu'au milieu de ses besoins il fesait le sacrifice d'une partie si importante de la recette qu'il obtenait par les cautionnemens, pour la convertir en actions de banque.

Le secrétaire-général de la banque de France, RODESSE.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE ET DES ARTS.

Le concours du public a été immense cette nuit au bal masqué du théâtre de la République et des Arts. Jamais on n'y avait vu une affluence aussi considérable.

La décence, le bon ordre et la joie la plus franche ont présidé à cette fête. La manière éclatante dont étaient éclairés et ornés la salle et le foyer, présentait un spectacle magnifique. Toutes les loges étaient louées d'avance et remplies de femmes charmantes.

Cet heureux début prouve combien a été sage et politique la détermination qui a rendu au goût français, un genre de divertissement qui semble n'être fait que pour lui. Il appartenait en effet à un gouvernement fort de sa propre force, de se mettre au-dessus des idées pusillanimes dont avaient été imbus, jusqu'à ce jour, les gouvernemens faibles qui se sont succédés depuis 1789. Le second bal masqué aura lieu le 9 de cette décade.

Au Rédacteur de la Clef du Cabinet des Souverains.

Paris, ce 7 ventôse, an 8.

Veuillez bien insérer, dans votre feuille, la réponse que je crois devoir faire aux auteurs de la lettre sur la femme invisible, qui est insérée dans le n°. d'aujourd'hui, de la Clef du Cabinet des Souverains.

Sans attaquer ici les suppositions par lesquelles ils croient avoir expliqué l'invisibilité qui occupe aujourd'hui les physiciens les plus instruits ; j'invite les deux signataires de la lettre à se trouver, le 9 du courant, au spectacle de l'Invisibilité, rue Germain-l'Auxerrois, n°. 40. Ce spectacle aura lieu en présence d'un commissaire de police, et il sera dressé procès-verbal, constatant qu'aucun des moyens supposés dans la lettre ne sont mis en usage pour produire le phénomène qui est offert au public.

Signé LAURENT.

TRIBUNAT.

Séance du 7 ventôse.

Aussitôt après la lecture du procès-verbal et de la correspondance, la discussion s'ouvre sur le projet de loi pour le remplacement des bons délivrés aux religieux de la Belgique, par des pensions.

Laussat, au nom de la commission qui avait été chargée de l'examiner, en avait proposé l'adoption.

Après avoir tracé l'historique de l'établissement de ces bons, qui avaient pour objet de faire des biens possédés en commun par le clergé belge, le garant de l'existence de chacun des individus qui en avait fait partie ; le rapporteur observe que la somme totale devait s'élever à 220 millions, qu'il n'en a encore été réclamé que 44, dont 13 sont en circulation.

Cependant, par l'effet des lois rendues sur la vente des biens, ils ne suffiraient point à l'acquittement des bons à émettre ; d'ailleurs, les propriétaires n'ont aucun intérêt au maintien des promesses dont ils n'ont pas réclamé l'entière exécution, et dont le résultat n'a été que de mettre